

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 décembre 2012

Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, blogueurs et autres tweeteurs,
Cher public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre dernière séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de l'année.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Municipal Marc-André BURKHARD est excusé.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Claire-Lise DETREY, Anilda DEWARRAT, Anne-Louise GILLIÉRON, Hélène GRAND, Monique MÜLLER, Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Julien BOURGNON, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, Laurent GABELLA, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, Philipp MÜLLER, Marc NICODET, Jean-Claude PEREY, Harry THONNEY, Dominique VIQUERAT.

Membres absentes :

Mmes les Conseillères Catherine CHEVALLEY et Louisa DIAZ.

Membres présents	79
Membres excusés	19
Membres absentes	2
Effectif actuel	100

2. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT

Comme la semaine passée et pour les mêmes raisons, nous déplorons ce soir l'absence de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, nous lui adressons nos meilleurs vœux de rétablissement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme
Séverine PRÉLAZ et de
M. et Mme Raymond et
Dominique RUFFET du
Muids*

En date du 7 décembre dernier, nous avons reçu un courrier recommandé de Mme Séverine PRÉLAZ et de M. et Mme Raymond et Dominique RUFFET, habitant les trois Le Muids sur la commune d'Arzier, district de Nyon, concernant le Camping des Iris, et qui fait part en des termes fleuris de leur vif mécontentement quant à la gestion du Camping des Iris par le TCS, dont ils tiennent la Ville responsable.

Ce courrier étant à caractère administratif, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner. Il

est également à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Comme nombre d'entre vous le savent déjà, en date du 8 décembre dernier, Mme la Conseillère Aline GYGAX a convolé en justes noces avec M. Sébastien NOBS, personnalité par ailleurs bien connue de nos services, conseiller communal à Ste-Croix et comme son épouse candidat ce printemps à la députation mais dans les rangs du PLR. Nous n'avons encore aucune information officielle quant à savoir lequel de nos deux tourtereaux s'en va aller dérailler la carrière politique de l'autre sur ses terres, et laquelle des deux formations politiques concernées, du Parti Socialiste Yverdonnois ou du Parti Libéral-Radical Sainte-Crix, va se retrouver Gros Jean comme Devant.

Dans l'intervalle, je prie l'assemblée de prendre note que désormais, Mme la Conseillère Aline GYGAX s'appelle Aline GYGAX NOBS.

En mon nom propre, ainsi qu'au nom du Conseil communal, j'adresse à M. et Mme GYGAX NOBS mes meilleurs vœux de bonheur.

Applaudissements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 6 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Interpellation de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Motion de M. le Conseiller Philippe GRUET
- Une Question de Mme la Conseillère Joëlle BETTEX
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Intervention de Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'espère vous tenir en haleine pour vous dire qu'une petite surprise vous attend à la fin, à l'issue du Conseil communal.

Une petite surprise qui nécessite que vous restiez en place après les divers, si vous le souhaitez bien sûr, ce n'est pas obligatoire, mais je le souhaite vivement puisqu'il s'agit de... vous le verrez bien ! (*rires dans la salle*) J'espère que vous restez.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Je vous invite donc, après la clôture de notre séance, de bien vouloir rester pour assister à la projection de ce film, (*rires redoublés dans la salle*) qui se fait après la clôture, pour permettre notamment à la Municipalité et à votre serviteur de pouvoir voir ce court-métrage d'un grand

intérêt.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

**4. PRÉAVIS
N° PR12. 30PR**

CONCERNANT LA DÉMOLITION DE L'ANCIEN PAVILLON SCOLAIRE DES CYGNES.

M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal BLUM donne lecture de quelques passages du rapport.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Comme nous avons un petit peu de temps, semble-t-il, et que par ailleurs le préavis est intéressant, je ne me contenterai pas de lire juste les trois dernières lignes, mais quelques passages du rapport.

Adopté au printemps 2009, le préavis PR09.09PR concernant le crédit pour la réhabilitation du bâtiment de la rue des Cygnes 10 ne mentionnait pas la démolition du pavillon scolaire adjacent. C'est la raison pour laquelle le présent préavis nous est soumis, afin de valider cette démolition.

L'espace laissé libre sera aménagé en zone de verdure ; il constitue l'un des trois secteurs qui mettra en valeur les abords immédiats du bâtiment rénové de Cygnes 10. À l'avenir, cet espace pourra également être intégré à un projet de promenade pédestre le long de la Thièle.

Dans cet esprit, et faisant référence aux trois secteurs à aménager mentionnés dans le préavis, un commissaire a proposé d'en ajouter un quatrième, à savoir la rangée d'arbres faisant face au restaurant sur l'autre rive de la Thièle, qu'il suggère d'éclairer le soir, afin de rendre la vue sur la rivière plus attractive. La Commission considère qu'il s'agit d'une bonne idée et la reprend donc à son compte sous forme d'un vœu adressé à la Municipalité.

La Commission a également relevé que le skate parc voisin était en assez mauvais état. Bien qu'il soit prévu de le maintenir tel qu'il est, la Commission émet le vœu qu'une remise en état de ses infrastructures soit prévue et que le skate parc soit inclus dans l'aménagement du secteur adjacent.

Pour terminer, notons que les coûts de démolition et de remise en état de la parcelle, devisés à Fr. 49'000.--, seront englobés dans les divers et imprévus du crédit d'investissement de Cygnes 10.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Élus, la Commission des affaires immobilières, après délibération et au vu de ce qui précède, vous recommande à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.30PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à démolir l'ancien pavillon scolaire des Cygnes,
N° ECA 4665 sur la parcelle N° 1168 du cadastre.

**5. PRÉAVIS
N° PR12.33PR**

**CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER (PQ) ST-ROCH – HALDIMAND – INDUSTRIE ET
L'ADOPTION DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE.**

📄 M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal BLUM donne lecture de quelques passages du rapport.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Je ferai de même pour ce deuxième préavis, et j'ajourerai encore une petite correction qui était aussi valable pour le rapport précédent, la Commission n'a pas siégé le 7 novembre comme c'est écrit dans les rapports, mais le 15 novembre. Aucun de mes collègues n'a réussi à me faire cette remarque, c'est juste pour voir s'ils lisaient en fait le rapport (*rires dans la salle*).

Voilà, je passe aux choses plus sérieuses, je lis quelques passages, de nouveau, du rapport.

Le projet inclut 24'000 m² de nouvelle surface brute de plancher, qui viennent s'ajouter aux 13'000 m² existants, soit un total de 37'000 m² de surface brute de plancher, répartis à raison d'environ 75% de logements et 25% d'activités. Une partie des logements sera en location, le reste en PPE.

Le projet crée également un parc arborisé au cœur de l'îlot (qui sera accessible de jour et fermé la nuit) et une place publique (à l'angle Haldimand Industrie).

Notons encore quelques informations significatives ressortant des discussions de la Commission :

- En tant que propriétaire d'une partie de ce périmètre, la Commune hérite de 830 m² de surface brute de plancher dans le cadre de cette opération d'aménagement. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas encore décidé ce qu'elle entendait faire de cette surface. Lors de ses discussions sur ce préavis, la Commission des finances a suggéré que la Ville vende ces surfaces pour financer tout ou partie d'autres acquisitions immobilières.
- Si la Commission regrette que le standard Minergie n'ait finalement pas été imposé dans le règlement du Plan de Quartier, elle relève que l'article 3.2 dudit règlement prévoit la possibilité d'accorder un bonus supplémentaire d'utilisation du sol de 3% par rapport au bonus de 5% figurant à l'article 97 alinéa 4 de la LATC.

Cela vous paraît peut-être un peu abscons, je vais juste vous citer l'article 97 alinéa 4 de la LATC qui stipule que « les bâtiments neufs ou rénovés, atteignant des performances énergétiques sensiblement supérieures aux normes en vigueur, bénéficient d'un bonus

supplémentaire de 5% dans le calcul des coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol ».

- La ligne de chemin de fer industrielle appartient aux propriétaires, donc celle qui longe le Plan de Quartier au nord côté lac. Cette ligne devrait être démantelée pour permettre l'abaissement de la rue de l'Industrie sous la voie CFF. La négociation est en cours.

A ce sujet, la Commission émet le vœu que les travaux d'élargissement et d'abaissement de la rue de l'Industrie puissent être exécutés parallèlement à la réalisation du Plan de Quartier.

- Les propriétaires sont conscients que le périmètre est partiellement au cadastre des sites dont le sous-sol est potentiellement pollué et que les bâtiments sont également susceptibles de contenir des substances dangereuses (notamment de l'amiante). Ils assumeront les éventuels frais d'assainissement préalablement aux travaux, les propriétaires donc.

Conclusion

Durant sa mise à l'enquête, le projet du Plan de Quartier St-Roch - Haldimand - Industrie n'a suscité qu'une seule opposition. La Commission, qui a pu consulter en séance les différents documents accompagnant le projet, estime que les réponses apportées par la Municipalité permettent de lever cette opposition.

Ce projet est le résultat d'un projet de développement conjoint des propriétaires et de la Municipalité. Il contribue à la densification du territoire dans un secteur situé à proximité du centre-ville d'une part, et pose des exigences qualitatives exemplaires d'intégration dans son environnement d'autre part.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Élus, la Commission des affaires immobilières, après délibération et au vu de ce qui précède, vous recommande à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR12.33PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La réponse fournie à l'opposition par Mme Marie-Louise Sauterel est adoptée.

Article 2 : Le plan de quartier (PQ) St-Roch – Haldimand – Industrie et son règlement sont adoptés.

6. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

6.1

Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique).

La Ville d'Yverdon a confirmé sa volonté de s'engager dans le développement durable en devenant Cité de l'énergie en 2010. Le label Cité de l'énergie (CE), soutenu par le programme SuisseEnergie, apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources. Dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient le développement de concepts « vers la société à 2000 watts ». La démarche prévue dans le cadre « cité de l'énergie » est complémentaire à celle de l'Agenda 21 local (A21L) menée activement par la Ville d'Yverdon depuis l'an 2000 déjà. Ces deux démarches impactent significativement le projet d'agglomération Agglo-Y et bien sûr le budget de la Ville.

Les projets de l'Agenda 21 de la Ville qui dépendent du dicastère d'URBAT se concentrent depuis 2006 autour de trois axes principaux, à savoir mobilité, consommation, administration exemplaire. Quant à lui, le volet énergie est traité dans le cadre des Cités de l'énergie qui dépend essentiellement du SEY. Pour chacune de ces deux démarches, un délégué a été engagé.

L'information et la communication sont des points importants dans une démarche de développement durable. L'information permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux problèmes de la Ville. En 2014, la Ville d'Yverdon devra être ré-auditée. Chaque année, il est également prévu qu'un plan d'action qui montre les progrès réalisés doit être mis à jour.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, je vous demande au nom du groupe des Verts de soutenir la motion suivante et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réalisation.

Le Conseil communal demande à la Municipalité de confirmer et poursuivre son engagement dans la démarche « Cité de l'énergie ».

Le plan directeur de cette politique énergétique, ses objectifs à court et moyen terme, seront régulièrement mis à jour conformément aux réglementations de l'Association Cité de l'énergie et en accord avec les indications du conseiller Cité de l'énergie accrédité. Le plan sera rendu public et accessible sur le site web de la Commune. La Municipalité veillera au succès des plans d'action annuels et aux examens de ré-audit prévus dans la Certification.

La Municipalité s'assurera à ce qu'un tableau de bord, constitué d'indicateurs permettant d'analyser et suivre l'évolution de la situation énergétique communale, soit établi et régulièrement employé. Par exemple, ces indicateurs pourraient permettre d'évaluer la consommation électrique annuelle en kilowattheures par habitant (kWh/hab.an), la consommation annuelle d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire exprimée en kilowattheures par habitant (kWh/hab.an), les m² d'installation thermo-solaire par 1'000 habitants ou encore les émissions de CO₂ en tonnes par an.

Le Conseil devra être tenu régulièrement informé de l'état d'avancement des différents projets concernant l'énergie, de leur réussite ou non, et des projets soutenus par la Commission consultative des énergies (au moins 1 fois par semestre).

La Municipalité évaluera le besoin d'une Commission permanente énergie-environnement-climat dans laquelle siègeraient les délégués à l'énergie et à l'Agenda 21 ainsi qu'un délégué d'Agglo-Y et des représentants du Conseil communal, de la Municipalité, la conseillère à l'énergie accréditée par les Cités de l'énergie, voire des représentants de la société civile. Cette commission transversale devrait bénéficier d'un cahier des charges précis et pourrait faire des propositions sur les grandes lignes stratégiques de la politique énergétique yverdonnoise. Comme par exemple, recommander pour 2020 un objectif de 20% pour la part des énergies

renouvelables entrant dans la consommation finale d'énergie de l'ensemble de la Commune. Un rapport annuel serait rédigé et rendu public.

Les projets développés dans ce cadre seront intégrés dans le rapport de gestion et figureront dans le projet de budget.

Enfin, la Municipalité aura pour objectif d'obtenir dans un laps de temps raisonnable le label « European Energy Award® Gold » des Cités de l'énergie, label qui prévoit que 75% des mesures possibles auront été réalisées.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur la Motion

La discussion est ouverte sur cette proposition de motion.

M. le Conseiller Samuel GURTNER :

Je ne suis pas sûr de bien avoir compris, mais il semblerait que le motionnaire a décidé de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et réalisation. Alors, j'imagine que c'est la réalisation de l'étude, pas de l'objet, auquel cas cette motion serait irrecevable.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il y a deux séances, nous avons déjà une première motion qui a été renvoyée en commission. Cette motion a été retirée après deux séances de commission. C'est à se demander pourquoi il y a eu une commission. Et maintenant, nous avons une motion qui dans le fond est la même, la forme a changé, et je remercie le motionnaire qui a tenu compte de mes remarques de l'autre fois. Mais, je constate que cela reste une sorte de programme politique qu'on nous demande d'avaliser. Et là, je ne peux pas suivre, que l'on nous demande de créer une commission, oui, je veux bien, mais pas de donner déjà tout ce qu'il faut réaliser. Ce n'est plus une étude, c'est un programme que l'on imposerait. Donc, je m'opposerai à cette motion.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Dans ma motion, je demande à la Commune, je demande à la Municipalité d'étudier le bien-fondé d'avoir une nouvelle commission des énergies, rien de plus. Je fais entièrement confiance à la Municipalité pour trouver la meilleure solution. Le contexte a considérablement changé ces dernières années. La réglementation aussi des Cités de l'énergie a aussi évolué et on peut se demander si la commission, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, est bien adaptée. Il est possible qu'une autre solution doive être trouvée et pour cela, je fais entièrement confiance à la Municipalité pour déterminer la meilleure solution adaptée à notre Commune.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

M. le Motionnaire, je suis un peu surprise par votre demande. Tout simplement parce que vous vous adressez à un service qui a déjà, sauf erreur, une commission de l'énergie. Alors, à ce moment-là, à quoi sert le rapport qui sort pour la Commission de gestion en fin d'année, une fois par année ? Et pourquoi est-ce qu'on ne demanderait pas ça pour tous les dicastères ? Parce que pourquoi un service plutôt qu'un autre ? Enfin moi, votre motion me dérange sur ce point-là et il me semble que c'est une montagne de travail pour la Municipalité qui me semblait déjà bien soumise à quelques motions qui sont dans les tiroirs, sans encore en rajouter une, alors que de toute façon, on est déjà tenu au courant par le rapport qui est édité pour la Commission de gestion. Enfin, quant à moi, je la refuserai personnellement par rapport à ce que je viens de dire, merci.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je me permets juste d'intervenir parce que nous avons ici un débat sur l'énergie, ce qui nous change un tout petit peu des débats sur la circulation, sur les voies des différentes routes à Yverdon, et c'est un sujet qui devrait permettre de nous rapprocher plutôt que de nous éloigner comme on a pu le voir ces dernières semaines et ces derniers mois.

Le motionnaire demande quelque chose qui, peu ou prou, ressemble à ce qui figurait sur la plupart des programmes politiques des différents partis qui étaient en lice aux dernières élections communales, c'est-à-dire faire en sorte que le développement durable et puis la gestion rationnelle et efficace de l'énergie soient des choses qui soient prises en compte par la Commune d'Yverdon. Je pense qu'il faut vraiment prendre cette motion dans ce sens-là. Ça serait un tout petit peu dommageable que nous ne puissions pas nous réunir autour de cette motion qui ne demande rien de bien sorcier à la Municipalité, mais d'avancer dans la bonne direction. Une bonne direction que chacun relevait dans son programme électoral. Alors, ayez peut-être le courage de passer outre, peut-être, vos méfiances politiques et je vous encourage à accepter cette motion.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Cette riche motion a suscité ma perplexité sur deux points : le premier concerne l'idée de cette commission permanente, le second tout ce qui touche à l'information et au contrôle souhaité.

Cette commission s'inscrirait dans un domaine, il y en a six de domaines qui concernent les Cités de l'énergie : c'est le développement territorial, les bâtiments, l'approvisionnement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération. Elle s'inscrirait dans le domaine de l'organisation interne, un domaine dans lequel la Ville atteint déjà 78% de ces objectifs. Et cela grâce aux éléments suivants qui sont considérés comme des choses réalisées : c'est l'organisation pour le suivi du programme énergie, composée d'un groupe de pilotage et d'un groupe opérationnel, la création du poste responsable projet énergie, la commission A21 pour le pilotage de l'Agenda 21, la commission deux roues, la commission consultative des énergies qui propose à la Municipalité des projets pour l'utilisation des fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et la mise en place de boussole 21 vaudoise pour l'analyse du développement durable des projets. Avec 78% déjà atteints, ce n'est certainement pas là qu'il y a prioritairement un effort à faire.

Passons maintenant à ce qui touche à l'information et au contrôle qui serait souhaité. Comme l'a dit Mme JAGGI tout à l'heure, nous avons les rapports annuels des services, une cellule pour la communication et l'information, la possibilité pour les services concernés de faire des communiqués, la possibilité pour le Conseil communal de poser des questions, et surtout nous avons, comme l'a rappelé M. GIROUD, le fait que ce label est soumis à réévaluation automatique tous les quatre ans, ce qui veut dire qu'il y a un regard extérieur sur la validité de ce que nous entreprenons.

Alors, je comprends bien que l'objectif visé est d'obtenir le label « Gold » soit 75% et que pour cela, toutes les énergies - et ceci sans jeu de mots - doivent être engagées. C'est un travail de très longue haleine, technique et éducatif, et nous savons tous qu'il ne suffit pas de proposer des bus nouveaux, si les conducteurs de voiture ne posent pas leur voiture pour emprunter le bus.

De même, éteindre systématiquement les lumières inutiles résiste mal à l'invitation qui nous est faite à l'heure actuelle de laisser des lampes allumées chez nous pendant que nous nous rendons au Conseil communal afin de ne pas subir des visites indésirées à notre domicile.

Les choses sont complexes comme on aime à le dire. Alors incitons le projet AggloY à passer la première vitesse, laissons aux services concernés le soin de poursuivre leurs efforts pour économiser et mieux gérer les énergies, lisons vraiment les rapports annuels des services et ceux de la Commission de gestion, et proposons de manière participative des projets en partant de l'idée que notre avenir énergétique tient autant de décisions collectives que du comportement

de chacun.

Alors oui à une prospective dans les services, oui à une information de la part des services, mais non à un gaspillage d'énergies engendré par une motion, si elle est logiquement appliquée à tous les services concernés, va inmanquablement les charger pour fort peu de résultats.

Merci pour votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur cette prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Si je prends la parole, c'est parce que j'ai participé à la commission qui a étudié cette motion, qui s'est réunie deux fois pour finalement décider, enfin de conseiller au motionnaire de la retirer parce qu'on pensait que la manière dont elle était formulée ne permettait pas de l'accepter. Elle était trop contraignante.

Ensuite, on a eu un texte qui nous a été transmis sur lequel la commission était prête à entrer en matière. Je dirais, où on a dit : bon et bien comme le texte a changé, le mieux, c'est finalement de retirer la première mouture et puis de représenter une nouvelle motion. Et puis, à la lecture de cette motion finalement, on se rend compte qu'il y a relativement peu de contraintes. À tel point d'ailleurs, qu'à un moment donné, on se demandait si ce n'était pas en réalité un postulat.

Bon, prenons-la comme motion, peu importe. Moi, je vois finalement quand on parle de cette commission permanente, je pense qu'elle existe déjà, c'est la commission consultative des énergies. On peut peut-être élargir en fait les compétences de cette commission. Il y a des objectifs qui sont fixés. Alors, quand le Conseiller VIAL nous dit : j'y vois là un programme politique que je ne peux pas soutenir. S'il y a bien un domaine dans lequel c'est assez logique de faire de la politique c'est dans le domaine des énergies. Moi, c'est exactement pour cette raison que je vais soutenir cette motion. Je vous invite d'ailleurs à en faire de même.

Voilà, donc je souhaitais maintenant prendre la parole par rapport à ça parce qu'en commission on avait, disons, en tout cas certains membres de cette commission, ont signé la motion de M. GIROUD parce qu'elle nous semblait tout à fait raisonnable. Et donc on va la soutenir et je vous invite à en faire de même.

M. le Conseiller Samuel GURTNER :

Ça ne me gêne pas trop si cette motion est renvoyée à la Municipalité en raison du fait que la Municipalité n'est pas contrainte d'y répondre dans des délais prescrits.

Je vais vous faire une confidence, mais ne le rapportez pas ailleurs, la motion c'est un peu comme les grands vins, ils s'améliorent si on les met au frigo et si on les oublie. J'ai souvent pratiqué de cette manière et je ne l'ai jamais regretté (*rires dans la salle*).

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que notre collègue GIROUD ici a réellement fait un effort avec cette deuxième mouture de la motion. Effectivement, la première mouture de la motion, qui avait été débattue en commission, a suscité un certain nombre de réactions, allait très dans le détail, ce qui semblait froisser certains d'entre nous. Avec cette nouvelle mouture de la motion, les propositions sont relativement claires, mais laissent une marge de manœuvre assez grande à la Municipalité quant à l'application des propositions qui sont faites.

Je retiens trois éléments : notamment la nécessité de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation, de publier et de communiquer les résultats de ces différentes évaluations à la

population, et enfin d'élargir les compétences d'une commission existante pour prendre en compte l'ensemble des thématiques qui ont un impact énergétique notable. Donc de ce point de vue-là, en tenant compte du nouveau contexte qui nous appelle à sortir du nucléaire, à trouver des solutions efficaces, et à court, moyen terme pour atteindre cet objectif, et compte tenu aussi de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie qui proposera de nouvelles incitations pour les communes et de nouveaux outils qui nous permettront d'atteindre ces objectifs, je crois que cette proposition, cette triple proposition qui est faite à travers cette motion, encore une fois avec toute la marge de manœuvre et toutes les latitudes qui sont laissées à la Municipalité pour la mettre en application dans des délais, qui je l'espère, ne seront pas trop longs, car finalement les objectifs en matière de sortie du nucléaire sont là, sont à court terme.

Donc compte tenu de tous ces éléments, moi je vous invite vraiment à nous réunir sur cette proposition, qui n'est pas contraignante, qui propose trois axes qui sont déjà à l'étude au sein de la Municipalité et qui offriront une marge de manœuvre intéressante pour atteindre ces différents objectifs que j'ai cités tout à l'heure.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Conseiller GIROUD d'avoir différé la présentation de sa motion à ce soir pour permettre à tous les Conseillers communaux d'en prendre connaissance, de l'examiner et d'avoir pu ainsi intervenir ce soir en connaissance de cause.

Je prends acte du retrait de la motion précédente et en sais gré, du reste, à M. le Motionnaire. Il paraissait logique, suite aux explications que j'ai données à la commission et à celles qu'ont données mes collaborateurs, le chef de service, M. GALANDAT et le Chef de projet que nous avons engagé, M. THUILLIARD, qui ont renseigné de façon très circonstanciée la commission sur les projets qui ont été accomplis par le service, sur ceux qui sont en cours et sur ceux à réaliser.

Et la commission a donc pu se rendre compte de l'ampleur du travail qu'accomplissaient le Service des énergies et ses collaborateurs. Mais, elle a aussi compris surtout que si elle s'engageait sur la voie de cette motion, il en coûterait à la Ville d'Yverdon plusieurs dizaines de millions tant les projets et tant les buts demandés étaient ambitieux.

En revanche, je ne comprends pas le dépôt de cette nouvelle motion pour différentes raisons. Tout d'abord, j'aimerais quand même faire un tout petit peu de droit et vous renvoyer à l'article 4 de la loi sur les communes. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil, à savoir l'une des attributions exclusivement énumérées à cet article. Or, ce qui est demandé dans cette motion ne figure pas à l'article 4 de la loi sur les communes. Cela ne veut pas dire que M. le Conseiller GIROUD ne peut rien présenter, il peut le présenter, mais sous la forme d'un postulat ou d'une interpellation, mais pas d'une motion.

Je rappelle tout de même qu'une motion, en dépit de ce qu'a dit M. le Conseiller VENIZELOS tout à l'heure que ce qui était demandé n'était pas contraignant, je vous rappelle tout de même qu'une motion l'est, et que la Municipalité est obligée de suivre la motion si elle est adoptée tout de même.

Mais indépendamment de ces considérations juridiques, j'aimerais vous en faire quelques unes sur le fond. Tout d'abord, le motionnaire nous dit, nous demande, demande à la Municipalité de confirmer et de poursuivre son engagement dans la démarche Cité de l'énergie. Or, à la page 1, il indique et il confirme la volonté de la Ville d'Yverdon de s'engager dans cette voie, dans le développement durable, en devenant Cité de l'énergie. Donc si nous l'avons confirmé, je ne vois pas exactement pourquoi nous devons encore le confirmer une fois de plus dans le cadre de cette motion puisque je peux vous assurer que nous n'avons aucune intention d'y renoncer, c'est

un processus dans lequel nous sommes engagés, c'est un processus essentiel pour la Commune et pour la Municipalité, ça fait du reste partie des réalisations et de son programme de législature. Donc à cet égard-là, vous avez toutes les confirmations que vous voulez.

M. le Motionnaire nous parle du plan directeur de cette politique énergétique, des objectifs à court et à moyen terme qui seront régulièrement mis à jour conformément aux réglementations sur l'association Cité énergie, en accord avec les indications du conseiller Cité de l'énergie accrédité. Cela l'est également, nous suivons très strictement le programme qui est posé. Je ne répéterai pas ce que M. le Conseiller COCHAND a déjà dit, je m'y rallie entièrement, c'est exactement ce que je voulais vous dire et je vous y renvoie donc.

Vous souhaitez, ou le motionnaire souhaite, que le Conseil soit tenu très régulièrement ou régulièrement informé de l'avancement des projets sur l'énergie. Alors, je le trouve légèrement ingrat tout de même parce que depuis que je suis Municipale des énergies, soit depuis une toute petite année et demie, je crois être intervenue à de nombreuses reprises devant ce Conseil pour vous parler des projets en cours de notre service, pas seulement par le biais des préavis que vous avez reçus, mais également en invitant, par exemple, à venir inaugurer la centrale solaire participative sur le toit d'Aurubis, en venant participer à la journée sur la barque pour examiner la réalisation de la conduite sous-lacustre, pour venir inaugurer le quartier du Coin de Terre, et je crois avoir oublié une de mes invitations, je vous les ai, du reste, faites à en tout cas deux reprises à chaque fois, et donc je crois avoir été très attentive à la communication.

Et puis, dans le cadre de la communication, je vous rappelle qu'en plus des communications que je vous fais, nous vous faisons régulièrement des communiqués de presse sur les réalisations du Service des énergies, vous avez vu de nombreux articles dans les médias sur toutes sortes de sujets, que ce soit sur le gaz, l'eau ou l'électricité. Le journal Bonjour vous renseigne sur nos réalisations et puis le site internet également vous renvoie à nos réalisations. Bien sûr, on peut toujours faire mieux, c'est vrai, et nous examinerons comment faire encore mieux, mais je crois que nous en faisons déjà beaucoup.

Et puis, j'aimerais également venir sur l'objet même de la motion, qui donne véritablement l'impression d'une défiance envers le Service des énergies, puisqu'il doit, au fond, démontrer et faire une très large communication qu'il fait déjà je crois sur un grand pied. Or, votre Conseil a de nombreuses façons de surveiller mon service comme celui des autres du reste, par vos interventions, vos questions, par le rapport de gestion et par la Commission de gestion, qui je le rappelle, est l'organe de surveillance des services, par le biais de la commission des énergies, par le biais du rapport de gestion, qui est là aussi également un outil, du reste, de communication, puisque je rappelle également dans le rapport de gestion, vous avez un compte-rendu très extensif des réalisations du projet des énergies. Alors, c'est vrai je regrette l'impression de défiance que cette motion donne à l'égard de mon service, alors que nous faisons véritablement tout ce qui est en notre pouvoir pour vous donner le maximum d'informations.

Et puis, je trouve quand même cette motion légèrement dangereuse, parce qu'elle pourrait encourager d'autres à en faire de même pour tous les services de l'administration, tous les dicastères de l'administration et je ne crois pas sincèrement que ce soit une excellente voie sur laquelle il faut s'engager. Je pense que chacun de nos services a un travail très considérable à effectuer, pas assez de forces du reste dans chacun des dicastères pour les réalisations qui sont entreprises et je pense que c'est le type de demandes qui surcharge encore davantage l'administration et qui n'apporte rien de plus après tout ce que je vous ai déjà énuméré.

Je vous incite donc Mmes et MM. les Conseillers à rejeter cette motion.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte à ce point.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, suite un petit peu à ce long exposé, je crois qu'en tout cas s'il y a un reproche qu'on ne peut pas faire à la Municipale des énergies, c'est de pas communiquer. Je crois qu'on en a eu la preuve ce soir.

Alors, par rapport à cette motion, très franchement, j'ai relevé un peu les points qui ont été cités maintenant. Finalement, tout ce qui est proposé est déjà fait, c'est un petit peu ce qu'on nous dit. La seule raison qui pourrait conduire au fait qu'on la refuse cette motion, c'est finalement qu'elle n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas de la compétence du Conseil communal. Alors, dans ce cas-là, je ne sais même pas pourquoi on en discute.

Et puis l'autre chose, c'est par rapport à la défiance. Alors là, je ne comprends pas très bien, je crois qu'à plusieurs reprises, on a déposé des motions parce qu'on souhaitait voir aboutir certains projets. Il ne s'agit pas de défiance, il s'agit simplement de, comme le prévoit finalement la politique suisse, d'avoir une implication des différents pouvoirs. Là, on utilise finalement un outil qu'on a à disposition pour voir aboutir certains projets. On souhaite voir une politique de l'énergie à Yverdon qui soit claire et dans ce sens-là, je crois qu'on peut très bien accepter cette motion.

Donc finalement si on résume, à part pour des raisons de principes, parce que si on dépose cette motion et puis qu'elle est acceptée, cela pourrait créer des précédents, qui fait que les autres services seraient, soi-disant, disons comment est-ce qu'il faut dire, surchargés pas les motions qu'on déposerait, mais à part ça, je ne vois pas de raison effective pour refuser cette motion puisque tout est déjà fait, c'est ce qu'on nous a dit ce soir.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte à ce point.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Excusez-moi, je ne voudrais pas polémique, mais je n'ai pas commencé. Je crois que je ne me suis pas bien fait comprendre.

Un, je vais répéter en synthétisant, un, cette motion n'est pas recevable, car elle n'entre pas dans un cadre juridique. Je ne dis pas qu'on ne peut pas la présenter, je dis qu'il faut la présenter sous la forme d'un postulat ou d'une interpellation. Et on peut faire exactement la même chose avec les bons outils juridiques, parce que même si on fait de la politique, on doit aussi quand même suivre les lois et les règlements.

Deux, je dis que si l'on vient nous demander des comptes sur la Cité de l'énergie, mais je crois qu'on le fait, si on vient nous demander de communiquer, je crois qu'on le fait largement et je l'ai expliqué, je ne vais pas me répéter. J'ai répété tous les instruments de communication que nous avons à notre disposition. Si nous voulons une nouvelle commission, très bien, alors nous surchargeons encore l'administration et tous les Conseillers avec une commission de plus et il y a déjà une commission des énergies, M. BALET l'a dit. Alors, on peut peut-être éventuellement songer à l'étoffer un peu, je ne crois pas que ce soit une bonne idée d'en créer deux. Or, la motion demande la création d'une deuxième commission, je le rappelle quand même.

Deuxièmement, on me demande de venir régulièrement devant votre Conseil pour vous exposer les réalisations et les projets en cours de mon service. Je viens de vous expliquer que c'est je crois ce que je fais, à peu près à chaque séance. On peut reprendre les PV pour voir combien de fois je suis déjà intervenue pour vous exposer nos différents projets.

Enfin, on nous demande : les projets développés dans ce cadre seront intégrés dans le rapport de gestion. Excusez-moi, M. le Conseiller communal BALET, mais ils y sont déjà. Alors, vous n'avez pas pris la peine, et c'est fort dommage, vous n'avez pas pris la peine de lire le rapport de gestion et de lire le chapitre concernant le Service des énergies. Absolument tous les projets de

l'année y figurent. Donc par voie de conséquence, c'est vrai on peut dire : mais laissons cette motion puisqu'elle n'est pas utile, puisque tout est déjà fait ou réalisé, finalement cela ne mange pas de pain. Mais ok, mais alors je vous retourne cela et vous dis alors pourquoi la déposer ? J'entends puisque de toute façon, elle ne sert à rien.

Voilà, excusez-moi de devoir remettre un petit peu le cadrage et résumer, mais je crois que c'est quand même important. Il faut tout de même faire attention, un, d'utiliser les bons outils, et deux, de ne pas surcharger l'administration avec des choses que l'ont fait déjà.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Pardonnez-moi, Mme la Municipale, mais je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous du texte de la motion. La motion propose, encore une fois trois choses, une évaluation des différentes mesures qui seraient mises en œuvre et qui nous permettraient de sortir du nucléaire ou de contribuer à la sortie du nucléaire en matière énergétique à Yverdon. Deuxièmement, communiquer ces éléments, mais de façon constante et régulière par le biais d'un rapport annuel qui serait transmis au Conseil communal. Et troisièmement, l'extension d'une commission déjà existante, c'est-à-dire s'appuyer sur une commission existante, en l'étendant à la société civile et à différents organismes.

Mais, je crois que dans ce Conseil, à plusieurs reprises, des Conseillers de gauche comme de droite, ont demandé à la Municipalité d'améliorer sa communication et sa participation sur différents dossiers, je pense à la mobilité par exemple. Et je ne vois pas pourquoi en matière énergétique, nous ne pourrions pas en faire autant.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci, M. VENIZELOS, pour votre lecture de la motion, c'est dommage que vous ne l'ayez pas rédigée, parce qu'alors, elle aurait le sens que vous lui donnez, parce que je suis désolée, tout ce que vous venez de dire ne figure pas dans la motion de M. le Conseiller GIROUD. Mais, je comprends bien que vous essayez de la lui sauver, mais alors, il eut mieux valu que vous l'écriviez vous-même et à ce moment-là, elle aurait un autre sens. Elle n'a pas le sens que vous lui donnez, du tout, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je voulais juste signaler qu'effectivement, il y a une erreur qui s'est glissée, que c'est « pour étude et rapport » en page 1, vous avez raison. Donc je propose de faire cette correction.

Et puis, d'autre part, je me souviens avoir lu dans plusieurs documents, que la Municipalité communiquerait en fin d'année sur le projet géothermique. Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire à ce sujet ? (*rires dans la salle*)

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, je peux vous dire que je n'ai rien à vous dire, sinon je vous l'aurais dit (*rires dans la salle*).

La pré-étude qui est en cours, est toujours en cours. Nous attendons le rapport pour le mois de février. C'est une étude difficile, vous l'imaginez bien, qui prend quelques mois. Et j'ai demandé récemment au mandataire de m'indiquer quand je pouvais avoir le rapport, et il m'a assuré que je pourrai l'avoir au mois de février. Par voie de conséquence, sitôt que je l'ai, je ne manquerai pas de vous en communiquer le résultat, comme je l'ai fait pour chacun des projets en cours.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je crois que les problèmes énergétiques en soi sont suffisamment : un, essentiels, vitaux et nous interpellent tous, que les échéances sont fortes à court terme, et que nous devons trouver les moyens de mettre en œuvre et de réaliser les objectifs de ce tournant énergétique qui nous

attend.

Ce que je constate néanmoins, et Mme la Municipale l'a soulevé, c'est que l'application stricte de l'article de notre règlement communal qui règle le contenu et la portée d'une motion, ne permet pas d'accepter la motion de M. le Motionnaire telle quelle. Pourquoi ? Parce qu'elle intime de réaliser des choses à l'intention de la Municipalité et pas seulement de réaliser une étude.

Dans ce sens-là, si le fond en tant que tel, je crois que la grande majorité, Mmes et MM. qui siègent dans cette salle, peuvent se réunir sur la ligne que la politique énergétique de la Ville d'Yverdon doit suivre, ces éléments me paraissent clairs, incontestables et pouvant faire l'objet d'une vaste unanimité.

Par contre sous la forme, je recommande vivement au motionnaire de suivre la proposition de la Municipalité ou de sa représentante, à savoir transformer cette motion en un postulat. Ce qui est intéressant, c'est qu'excusez-moi, ça sert un petit peu de piqûres de rappel, mais ça c'est le rôle des Conseillers communaux à l'intention des organes exécutifs. Par contre, ne nous mettons pas nous-mêmes dans un cul-de-sac juridique. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je me promène souvent au bord de la Thièle et je vois une éolienne qui fait figure de décoration, car elle ne tourne jamais. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de cette éolienne, la seule du Canton, je crois ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais passer la parole à ma collègue Marianne SAVARY parce que c'est elle qui est en charge du projet de cette éolienne qui n'est pas du tout une réalisation de notre service.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

C'est assez bien finalement que vous posiez la question, M. GIROUD, mais ça risque de frustrer quelqu'un, parce que c'est une question qu'on m'avait annoncée pour les propositions individuelles et interpellations. Donc voilà, désolée, M. KLAUS, ma foi, vous n'aurez pas l'occasion de poser cette question.

Cette éolienne sur le toit du bâtiment, je réfléchissais à ce que j'allais dire tout à l'heure à M. KLAUS, et puis je me disais, finalement de parler de l'éolienne du Quai de Nogent après avoir eu un long débat sur la politique énergétique de la Ville, c'est assez ironique sachant que je pense en effet que ce n'est pas l'investissement le plus efficace que la Ville d'Yverdon ait fait en matière d'énergies renouvelables.

Cette éolienne qui avait valeur, on l'a bien compris, de symbole quelque part sur ce nouveau bâtiment, a en effet vécu des heurs et malheurs nombreux ces dernières années. En l'état actuel, cette éolienne ne fonctionne pas parce qu'elle a été gravement endommagée lors de la tempête de ce mois de février. Depuis ce mois de février, nous avons pris contact avec l'entreprise qui nous l'a posée et qui malheureusement ne peut pas modifier les pièces qui ont été endommagées parce que le fournisseur allemand a depuis fait faillite probablement pas pour rien. Et que donc nous ne sommes pas en l'état, en mesure de remplacer, de réparer cette éolienne.

Donc maintenant nous avons fait, sachant que cette éolienne a été endommagée pour des raisons météorologiques, une demande de remboursement à l'ECA. Si elle aboutit, nous pourrions de cette manière financer une nouvelle éolienne, dont nous espérons que nous pourrions trouver un modèle plus efficace. Si l'ECA n'entre pas en matière sur notre demande, ce sera à l'entreprise qui l'a montée de nous rembourser. Bien sûr que se posera à ce moment-là la question de savoir si nous persistons dans cette voie, ou bien si en montant une nouvelle éolienne en repartant de zéro, ou bien si nous décidons que décidément le toit de ce bâtiment

est maudit pour les énergies renouvelables et que nous passons à autre chose.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Et bien, je remercie les deux Municipales pour leurs explications et je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas juriste, s'il s'avère que cette motion ne peut pas être acceptée telle quelle, c'est volontiers que je la transforme en postulat à ce moment-là.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes donc désormais en présence d'un postulat selon l'article 62 lettre A de notre règlement.

La discussion se poursuit sur la prise en considération, cette fois, de ce postulat.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je m'excuse de réintervenir, mais bon, en même temps le Conseil est suffisamment court pour qu'on puisse se permettre le luxe d'intervenir deux fois sur le même sujet.

Je me permets juste d'intervenir à ce sujet pour vous inciter à accepter cette motion devenue postulat. Nous sommes en présence d'un texte, qui visiblement conforte la Municipalité dans la politique qu'elle mène au niveau des énergies, qui visiblement conforte disons l'avis de la plupart des Conseillers communaux qui sont autour de notre table. Alors, je vous en prie ne donnons pas à la population d'Yverdon le spectacle d'un vote gauche-droite sur un objet où tout le monde est d'accord. Je vous enjoins vraiment à accepter ce postulat.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous passons au vote.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une légère majorité et de nombreuses absentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

6.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Défibrillateur, avancée du dossier).

Je peux rassurer M. GURTNER, s'il y a des motions au frigo, il y a des postulats au congélateur.

En juin 2010, ce Conseil avait accepté un postulat sur l'étude d'installation de défibrillateurs automatiques externes dans l'espace public. Relancé en juin 2011, la Municipalité s'était engagée à un traitement rapide de ce dossier, mais mentionnait avant tout des difficultés d'instructions au grand public. Pour soutenir la Municipalité dans ses démarches, ce Conseil avait accepté en mars de cette année un postulat complémentaire visant à former les jeunes à l'utilisation des dispositifs.

Pouvez-vous nous informer aujourd'hui sur l'état de ce dossier ?

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

Transformation motion en postulat

Vote

Est-elle munie des 5 signatures règlementaires ?

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Non.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Donc c'est une question. J'ouvre le débat sur cette question.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors, effectivement ça prend du temps tout ça. Et entre le moment où à la dernière séance à laquelle vous êtes intervenu et aujourd'hui, nous avons eu un contact avec la société Swissaed, que vous connaissez peut-être, qui est installée à Bavois donc dans la région, soutenue par l'ADNV, société qui propose l'installation dans des espaces publics de colonnes de défibrillateurs cardiaques. Donc on a pris contact avec cette société, le Secrétariat général et le Service Incendie et Secours. Et des discussions ont eu lieu pour localiser, prévoir des localisations pour ces défibrillateurs, ces colonnes, sur la Place Pestalozzi, vers les centres commerciaux, à la gare et dans le secteur sportif.

Ces contacts maintenant sont en cours avec les partenaires et donc on devrait aboutir très rapidement maintenant à une solution. Et on répondra formellement à votre postulat sous la forme d'un préavis comme il se doit.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

6.3

Une Motion de M. le Conseiller Philippe GRUET (Transport des élèves de Gressy).

Motion pour que les élèves du village de Gressy puissent voyager dans des conditions acceptables et que leurs horaires soient adaptés aux transports publics.

Projection à l'écran



Malheureusement, je dois ce soir utiliser la grosse artillerie pour faire avancer les choses. De gros problèmes de transport des écoliers du village de Gressy ont été signalés à M. RUCHET par l'association villageoise Lé-Patai lors d'une séance au mois de septembre et par moi-même à plusieurs reprises.

Force est de constater qu'aucune mesure n'a été prise et qu'aucune réponse n'a été donnée à l'association Lé-Patai.

Il en découle de la sécurité des élèves ; le manque de place dans le bus CarPostal est régulier dans la course de 7h36 départ de Gressy, le retard est aussi conséquent car les élèves mettent beaucoup de temps pour s'entasser dans le bus ; plus grave encore les petits ne peuvent se tenir aux poignées prévues. Lors de l'arrivée du bus sur la route de Lausanne, ce sont les écoliers qui doivent dire au chauffeur si aucune voiture n'arrive sur sa droite car sa vue est masquée par les passagers. CarPostal n'enfreint, je pense, pas la loi car les bus de ligne ne sont pas soumis aux mêmes règles que les bus scolaires, pour information dans ceux-ci chaque élève doit être assis et attaché. Je n'ose pas imaginer les conséquences qu'un freinage d'urgence pourrait avoir. La photo projetée par le beamer a été prise par un écolier.

De plus les horaires de 13 élèves sur 14 ne sont pas compatibles avec les transports publics au moins un soir par semaine pour rentrer à leur domicile.

Je demande à la Municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour que les élèves du village de Gressy puissent voyager dans des conditions acceptables dès la rentrée de janvier 2013 et que l'on trouve une solution par rapport aux horaires.

Je tiens à m'excuser aussi de ne pas avoir communiqué cette motion plus vite, j'étais absent jusqu'à hier et je l'ai réalisée hier soir en rentrant dans le train.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 B de notre règlement avec, j'imagine, demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur la Motion

J'ouvre la discussion sur cette proposition de motion.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord, rassurez-vous, je ne vous ferai pas de considération juridique sur cette motion. Sur le fond, et comme mentionné, il s'agit d'une course de ligne avec une capacité du car de 80 personnes, bien évidemment assises et debout.

Suite aux divers comptages effectués par CarPostal juste avant cette période de mauvais temps, il s'avère que le car n'a jamais été en surcapacité. Cesdits comptages montrent entre 60 et 65 passagers. D'autre part, ces comptages ont lieu environ toutes les deux semaines. Renseignements également pris auprès de CarPostal, il a été constaté que beaucoup d'élèves restent tout en avant du bus, alors qu'au fond de celui-ci, il reste de la place, certes debout, mais dans de meilleures conditions. Cependant, et au vu des différentes interrogations et inquiétudes, il faut savoir, sans garantie cependant, que pour cet horaire du matin, CarPostal étudie la possibilité d'aller chercher les élèves de Gressy quelques minutes plus tard avec un autre bus.

Concernant les horaires scolaires, le groupe de travail du Conseil d'établissement va se réunir le 20 décembre pour mener cette réflexion.

Dès lors, quant à votre motion, je vais laisser à ce Conseil le libre choix.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je me permets d'intervenir, je crois d'après les gens de Gressy, les comptages ont été réalisés

quand il y avait des camps et des écoliers qui n'étaient pas présents. De plus, actuellement, tous ceux qui partent, qui allaient au gymnase par exemple en scooter, ne prenaient pas le bus, donc ils le prennent maintenant. Et je pourrais dire à M. RUCHET que la semaine passée ou au début de cette semaine, le chauffeur de CarPostal a dit aux élèves de Gressy : je ne vous prends pas, je n'ai plus de place, je téléphone pour que j'aie un bus qui vienne vous chercher. Et quand il a téléphoné, on lui a dit : on n'a pas de bus. Et il a dû prendre ces élèves. Donc, je pense même qu'il a enfreint la loi.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Alors moi, je ne peux pas vous donner plus d'informations que celles j'ai eues hier après-midi au téléphone avec CarPostal. Donc voilà, c'est les informations qui m'ont été transmises. Effectivement, CarPostal essaie de mettre à disposition un autre bus pour aller chercher uniquement les élèves de Gressy. Ça prend un certain temps parce qu'effectivement il faut trouver le véhicule, il faut trouver le chauffeur, il faut trouver le créneau horaire, donc ce n'est pas en deux trois jours qu'on peut régler cette difficulté. Mais CarPostal est conscient en tout cas qu'effectivement ils vont essayer de mettre un bus à disposition.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

J'aimerais vous rappeler M. RUCHET que je suis déjà intervenu avant la rentrée d'août. On est à Noël, si on continue comme ça, l'année scolaire sera finie.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

J'ai bien compris la problématique que vous identifiez ce soir. Je crois qu'il faut y répondre le plus rapidement possible, c'est bien là votre vœu. Comme vous l'a dit M. GURTNER, ce n'est peut-être pas l'habitude de la nouvelle Municipalité, c'était d'ailleurs une mauvaise habitude, cher collègue à l'époque. Si vous voulez que ce soit rapide, il faut que ce soit une interpellation, qu'on vous réponde le plus vite possible et qu'on prenne des mesures. Parce qu'une motion, ça va prendre le temps nécessaire pour rédiger un rapport. En plus de ça, il faudra convoquer une commission qui va elle-même faire un rapport à la Municipalité. Ça va être très très long. Et moi je crois que pour être efficace, une interpellation le serait d'autant plus.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Alors si une interpellation peut faire que ça avance encore plus vite, je suis d'accord que ça soit une interpellation.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes donc désormais en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Est-ce qu'elle est munie de 5 signatures ?

La salle peut me les indiquer. Il y a largement 5 personnes qui signent, donc nous sommes en présence d'une interpellation, dûment signalée par au moins 5 membres du Conseil tels qu'ils viennent de se manifester en levant la main.

Elle était déjà signée, fort bien. Peut-on considérer que la réponse à votre interpellation a été donnée par M. RUCHET ?

M. le Conseiller Philippe GRUET :

J'aimerais mieux avoir une assurance qu'à partir de janvier, on ne risque pas d'avoir d'accident avec ces élèves, un simple freinage, les élèves partiront à travers le pare-brise.

*Transformation de la
Motion en Interpellation*

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Selon le règlement, la Municipalité doit répondre à cette interpellation soit séance tenante, soit lors de la prochaine séance.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je peux en tout cas difficilement vous donner une assurance qu'il n'y ait pas d'accident. Après, on va faire en sorte qu'effectivement de trouver des solutions pour les élèves.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

6.4

Une Question de Mme la Conseillère Joëlle BETTEX (Démarche participative pour la réalisation du parking souterrain de la Place d'Armes).

En date du 6 septembre de cette année, nous votons un crédit d'étude relatif au réaménagement de la Place d'Armes, et à la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous ladite place. Mme la Municipale Marianne SAVARY nous avait alors dit qu'il était prévu de réaliser une démarche participative sérieuse et complète, dont le contenu n'avait alors pas encore été déterminé, mais qui devait permettre aux Yverdonnois, ainsi qu'à certain groupes d'intérêts, commerçants ou autres, de se prononcer sur le sujet.

Mes questions sont les suivantes :

- Premièrement, le contenu de cette démarche participative, ainsi que sa forme, ont-ils été définis ? Si oui, quels sont-ils ?
- Et secondement, quand cette démarche sera-t-elle mise en œuvre ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Cette démarche participative, je vous ai dit qu'elle aurait lieu, elle aura bien lieu, comptez sur moi à ce sujet.

Simplement, nous sommes en train de définir justement maintenant la forme qu'elle aura, elle aura lieu au printemps prochain. Je vous propose, pour pouvoir répondre le plus complètement possible à votre question de, bon il n'y a pas de Conseil en janvier, ça va repousser en février, mais de quoi qu'il en soit, fournir, mais c'est naturel dans le cadre d'une démarche participative de tout façon, les informations nécessaires à ce Conseil sur la forme de cette participation, et puis les dates précises auxquelles les différents ateliers, parce qu'il y aura notamment des ateliers qui seront organisés, les dates auxquelles ces ateliers auront lieu.

Donc, d'une manière ou d'une autre, vous aurez toutes ces informations en temps voulu, assez tôt pour que vous puissiez préparer vos agendas pour y participer.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Je vous remercie pour votre réponse et espère que nous aurons plus d'information au plus vite sur cette démarche.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

C'est le même sujet, c'est pour ça j'ai failli rater mon tour, excusez-moi.

Ma question va à la Municipalité bien sûr également. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est du cahier des charges sur lequel, la commission qui a planché à l'époque a largement parlé, en souhaitant que dans la mesure du possible et plus que ça même, celui-ci une fois qu'il serait mis

sur pied soit communiqué à notre Conseil.

Alors je suppose que tout ça fait partie aussi de la réflexion sur ce qu'on entend par démarche participative. Mais enfin, juste là aussi, comme disait M. CHERBUIN, une piqûre de rappel simplement pour avoir la confirmation de ce cahier des charges sera bien communiqué à notre Conseil communal. Merci d'avance.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je vous remercie, M. GILLIÉRON, de vous soucier de ce dossier parce que c'est un dossier que j'aime bien. Et dont j'ai très à cœur, croyez-moi, qu'il avance le plus rapidement possible.

Simplement, pour mettre en place ce cahier des charges il faut deux choses : il faut déjà que cette démarche participative ait lieu, parce que pour que cette démarche ne soit pas un alibi, il faut qu'elle aboutisse bel et bien à une influence sur le contenu de ce cahier des charges. Donc, il faut faire les choses dans l'ordre. La deuxième chose, c'est que nous devons, préalablement à l'établissement final de ce cahier des charges, trouver un partenaire, un investisseur pour le parking, puisque et c'était la demande de votre groupe politique d'ailleurs, ce partenaire influencera lui aussi la manière dont le concours d'urbanisme aura lieu. Ce cahier des charges donc aura, disons se définira et se validera finalement une fois ces démarches terminées. Bien sûr le Conseil communal sera informé de ces orientations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Le Conseiller Jean-Louis KLAUS me transmet qu'il renonce à sa question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

6.5

Une Intervention de Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER (Clin d'œil sur la participation d'un Yverdonnois à la Star Académie).

Après ce temps de travail bien sérieux de notre Conseil ce soir, permettez-moi un petit clin d'œil qui touche de manière indirecte notre Ville.

Star Academy ou Star Ac pour les intimes parle de notre Ville. Beaucoup d'entre vous, et plus particulièrement ceux qui vivent avec des adolescents, connaissent cette émission de télé-réalité. Quel jeune artiste à en devenir n'a pas rêvé d'aller à Star Ac ? Avoir l'occasion d'être formé et conseillé en chant et dans de nombreux autres domaines durant 2 ou 3 mois par des grands professionnels, c'est une chance. C'est aussi une plateforme de publicité et de marketing. Et bien Star Ac n° 9, qui est actuellement diffusé sur NRJ12, a sélectionné sur 3'500 candidats, quatre bons amateurs dont un Yverdonnois : Jimmy.

Lors du premier Prime qui a eu lieu jeudi passé, Jimmy fût présenté comme un Yverdonnois, travaillant comme un éducateur dans une association bien connue de notre Ville, alors que des images de la Place Pestalozzi et du Château étaient diffusées sur nos écrans. Quelle pub pour notre cité, surtout cher collègues, si on sait que cette émission a été vue par près de deux millions de personnes.

De plus, je tiens à vous rappeler ici que la réalisation du 2^{ème} CD de Jimmy fin 2011 avait été soutenue par notre commission culturelle. L'occasion ici m'est donnée de saluer la commission culturelle de notre Ville, commission extraparlamentaire au sein de laquelle tous les partis politiques sont représentés, et de l'encourager dans son travail réfléchi pour subventionner des artistes dans leurs projets.

Pour en savoir davantage sur Jimmy et sa progression dans le concours, vous pouvez regarder l'émission sur NRJ12 le jeudi soir ou les rediffusions sur internet à tout moment. Et s'il devait être nommé pour les éliminations, ne manquons pas de voter pour lui, une manière de soutenir nos jeunes artistes.

Je vous souhaite un bon Noël à tous.



6.6

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réouverture du cinéma Bel-Air et état d'avancement du projet de multiplex).

J'avais posé deux questions au mois de mars de cette année devant notre Conseil qui consistaient d'une part à demander ce qui en était de la réouverture du cinéma Bel-Air. Alors depuis lors, cela a trouvé son épilogue puisqu'à la satisfaction de tous, celui-ci a pu être réouvert et c'est l'occasion de féliciter notre Municipalité pour le travail qui a été accompli. Lorsque les choses sont faites à satisfaction, je crois qu'on peut aussi le dire.

Le deuxième volet de ma question lui, consistait à demander où en était le projet de multiplex à Yverdon-les-Bains. Projet de multiplex pour lequel, il m'avait été répondu qu'une communication serait probablement faite rapidement à ce sujet.

Je repose donc ma question un peu plus précisément :

Qu'en est-il de ce projet-là ? Respectivement a-t-on pu verrouiller ou préverrouiller un ou plusieurs investisseurs pour cette construction qui ne lui coûtera pas deux francs et pour lesquels il s'agit de répondre probablement d'une manière satisfaisante aux différents groupes qui sont intéressés.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Comme vous le savez, c'est je crois ce que ma collègue Nathalie SAUGY vous avait déjà dit la dernière fois que vous aviez posé la question, un groupe de travail planche depuis un certain temps sur ce projet, non pas seulement de multiplex, mais de bâtiment multifonctionnel sur la Place de l'Ancien Stand.

Ce projet donc, comme vous l'avez dit, qui sera élaboré, du moins en grande partie dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce groupe de travail, il mène une réflexion approfondie sur, d'une part le programme de ce bâtiment, qui va comprendre notamment un cinéma multiplex bien sûr, mais aussi des locaux communaux, une part communale de ce programme destiné principalement à la culture, mais d'autre part, planche sur la recherche de partenaires à laquelle vous faites référence pour la partie privée du bâtiment.

Cette recherche, elle prend c'est sûr un certain temps, mais elle porte ses fruits. Nous sommes assez contents des dernières nouvelles que nous avons eues à ce sujet. Mais je ne peux malheureusement pas vous en dire plus ce soir, parce que cette question n'a, pour l'instant développée par ce groupe de travail, n'a pas encore été validée par la Municipalité. Un rapport est en cours de finalisation, il devrait être soumis à ladite Municipalité en tout début d'année prochaine en janvier j'espère, ce qui nous permettra, en tout début d'année prochaine également, de vous informer sur cette question.

Je suis tout à fait désolée qu'on ne puisse pas pouvoir vous donner plus d'informations à ce sujet ce soir. Mais je me réjouis d'ores et déjà d'en parler plus longuement lors d'une prochaine séance, car c'est un dossier, je parlais de la Place d'Armes tout à l'heure qui était un dossier qui me tenait à cœur, ce dossier-là, il tient aussi également extrêmement à cœur de la Municipalité.

C'est un projet qui va être un beau projet pour notre Ville, et nous sommes vraiment impatients de vous expliquer où on en est, et puis impatients de voir au final l'offre yverdonnoise en matière de cinéma s'étoffer.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je souhaiterais simplement avoir un complément d'information : est-ce que des investisseurs se sont annoncés ? Est-ce que des investisseurs sont toujours sur les rangs ? Respectivement est-ce que les investisseurs sont en train d'étudier ce dossier ?

C'est une question relativement précise. Je ne demande pas de noms, mais je demande simplement que l'on réponde à cette question qui est évidemment cardinale pour la mise en application de ce projet.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je peux vous confirmer que nous en sommes en contact avec des investisseurs, et pour le volet cinématographique on va dire, et pour d'autres parties du complexe. Évidemment, nous ne pouvons pas en dire plus ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte au point 6 de notre ordre du jour. Elle n'est plus demandée, la discussion est close.

Je me tourne maintenant vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Tout d'abord, un petit rectificatif, non pas de ce que je vous ai dit au dernier Conseil, qui était juste, mais un rectificatif de ce qui a paru dans le journal La Région. Le journal de lundi à la page 4, sur les compteurs dont je vous ai parlés. Il s'agissait et je l'ai dit, de compteurs électriques et non pas de compteurs à gaz. J'ignore comment ça a pu finir en compteurs à gaz, mais je tiens juste à rectifier cela en rappelant qu'il s'agit bien de compteurs électriques. Voilà pour la première communication que je voulais vous faire.

La deuxième, et j'en viens à quelque chose de plus léger et de plus ludique pour terminer ce Conseil communal avant les fêtes de façon plus sympathique. J'ai une petite surprise pour vous, plutôt mon service a une petite surprise pour vous... pardon ?

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Après les vœux, mais...

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Après les vœux ! ...qui donc (rires dans la salle) donc cette surprise que je vais vous faire aura lieu après les vœux, vous devrez donc attendre encore un petit peu pour cela, merci.

VŒUX DU PRÉSIDENT

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à fournir à ce Conseil ? Cela ne sembla pas être le cas. Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Comme il est l'usage, et vu la période, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de

fin d'année. Et je vais le faire debout.

Quelle année, mes aïeux, quelle année !

Une année politique pour le moins vivante, sur le dos de douze mois d'élections et se terminant par une votation communale qu'on appellera animée, une année politique qui nous a pris, aux uns et aux autres, pas mal d'énergie, et de ce point de vue, la pause hivernale est bienvenue.

Une année aussi qui marque un tournant : 2013 sera une année de changements. Changements dans les priorités que le souverain, ou la Cour de droit administratif et public, vient de décider et que nous devons suivre. Changements dans nos manières de faire, ici même, et dont on a pu commencer à apercevoir les effets la semaine passée, changements aussi dans nos mentalités, tant il est vrai que de plus en plus d'entre nous se disaient : ça ne peut pas continuer de cette manière, bloc contre bloc, les uns contre les autres.

Mais le changement, c'est difficile, c'est moins confortable que la continuité : il nous serait à tous plus facile de continuer « comme avant » - et donc, mon premier souhait à vous tous, c'est du courage pour la nouvelle année, du courage pour entreprendre le dialogue que nous nous sommes mutuellement promis, du courage pour parvenir à des accords qui, s'ils veulent avoir du sens, coûteront forcément quelque chose à chacun – mais nous le devons bien à la population, qui nous a fait la grâce de nous élire là où nous nous trouvons.

Après une année difficile pour l'emploi et pour l'industrie de notre Ville, je formule le souhait que 2013 soit l'année de la reprise plutôt que de la crise, et du retour d'un certain optimisme – j'en souhaite en tous cas les effets à toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens.

Et plus simplement, à vous tous ainsi qu'à vos proches, dans cette salle ou via la retransmission télévisée : joyeux Noël, bonne année 2013.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

Je vous remercie de vos applaudissements et passe la parole à M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL.

VŒUX DU SYNDIC

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais m'associer aux vœux, au nom de la Municipalité, transmis par M. le Président du Conseil communal - qui gère ses séances de mains de maître et voix de maître et prestance de maître - m'associer à ses vœux de bonnes fêtes pour cette fin d'année, de bonne année 2013.

Et vous informer qu'à la demande générale, non, il y a pas mal de gens qui sont intervenus pour que l'on réédite les animations du 31 décembre sur la Place Pestalozzi. Nous avons décidé cette année donc d'organiser une nouvelle petite manifestation sur cette place le 31 décembre dès 23h30 et jusqu'à 1h00 avec du vin chaud, un thé de Noël, la pyrotechnie, un DJ, enfin, de quoi s'amuser encore un petit moment sur cette magnifique Place Pestalozzi. Alors, je vous invite toutes et tous si vous êtes là le 31 décembre à venir sur la place fêter avec d'autres le passage à 2013, en espérant, évidemment, que passage il y ait, et que la fin du monde annoncée ne nous arrive pas sur le coin de la figure.

Voilà, je vous remercie également pour tout le travail que vous avez effectué pendant cette année. On ne s'embête pas à Yverdon au niveau politique, en tout cas ça, on ne peut pas le dire, depuis quelques années le rythme est frénétique. Les décisions sont intéressantes, nous poussent à changer, à évoluer et à voir les choses différemment. Et je crois que nous sommes tous là pour travailler pour le bien cette Commune. Nous faisons tout notre possible pour que ce soit le cas. Et j'espère que ce sera encore votre engagement et le nôtre pour cette belle Ville

d'Yverdon-les-Bains dans les années futures et pour le bien de cette population.

Voilà, je vous invite, après la surprise de Mme CAPT (*rires dans la salle*), à partager le verre de l'amitié un étage au-dessous comme il est de tradition, merci.

Applaudissements

Clôture

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Je vais officiellement clôturer, mais vous restez tous ici.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 février 2013 à 20h00 dans la salle du Conseil communal.

Il est 21h27, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée. Merci de rester dans la salle, nous avons une petite projection à vous faire et bonne année à tous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

Projection d'un film sur une réalisation du Service des énergies, la pose d'une nouvelle conduite sous-lacustre en acier soudé entre le port de Grandson et l'embouchure du Bey.

Introduction par Mmes Gloria CAPT, Municipale, et Anne GRANDIN, Cheffe de section du réseau eau et gaz du Service des énergies.

Film disponible sur <http://www.yverdon-les-bains.ch/prestations-deladministration/energies/eau/>

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 13 décembre 2012

	Page
1. Appel.....	- 162 -
2. Communications du Président	- 162 -
3. Communications de la Municipalité.....	- 163 -
4. Préavis n° PR12. 30PR concernant la démolition de l'ancien pavillon scolaire des Cygnes. 📖 M. Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 164 -
5. Préavis n° PR12.33PR concernant l'adoption du plan de quartier (PQ) St-Roch – Haldimand – Industrie et l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée par l'enquête publique 📖 M. Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 165 -
6. Propositions individuelles et interpellations.....	- 167 -
6.1 Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique).....	- 167 -
6.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Défibrillateur, avancée du dossier).	- 176 -
6.3 Une Motion de M. le Conseiller Philippe GRUET (Transport des élèves de Gressy).....	- 177 -
6.4 Une Question de Mme la Conseillère Joëlle BETTEX (Démarche participative pour la réalisation du parking souterrain de la Place d'Armes).....	- 180 -
6.5 Une Intervention de Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER (Clin d'œil sur la participation d'un Yverdonnois à la Star Académie).	- 181 -
6.6 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réouverture du cinéma Bel-Air et état d'avancement du projet de multiplex).	- 182 -
Vœux du Président	- 183 -
Vœux du Syndic.....	- 184 -